

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 43/2020

Demande de crédit pour la création d'un nouveau collecteur communal eaux claires (EC) sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23

Présidence : Jean-Paul Bruand
Présents : Thierry Auberson, Jean-Dominique Decotignie, Alessandro Fabbri,
Liliane Annen

Préambule

La Municipalité propose, par l'adoption de son préavis 43/2020, de créer un nouveau collecteur communal eaux claires (EC) sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC existant.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 décembre 2019 a été transmis à la commission le 28 janvier 2020.

La commission s'est réunie le 04 février 2020 à 20.45 heures à la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Stéphane Hauert, Président du conseil communal
- Monsieur Pierre Haemmerli, municipal et de Monsieur Luc Gindroz, ingénieur civil
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission ad-hoc

La CoFin examine la partie financière du préavis, les autres questions étant du ressort de la commission ad hoc.

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie la Municipalité et Monsieur Gindroz pour les réponses apportées aux questions de la commission.

Situation et projet

Actuellement toutes les eaux claires (eau de surface) de la partie nord de la rue du Pâquis se concentrent derrière la Coop et traversent la rue du Pâquis pour ensuite s'écouler dans le collecteur 23.

Ces dernières années le n°7 de la rue du Pâquis a été inondé à plusieurs reprises et l'évacuation des eaux de la chaussée est déficiente.

Une solution d'amélioration consistant en une augmentation du diamètre du collecteur EC 23 s'élèverait à environ 330'000.00 frs. Elle serait donc beaucoup plus onéreuse en regard des 262'000.00 frs du préavis (rubrique : travaux de Génie-Civil – canalisation EC sous chaussée). Le collecteur 23 est en bon état et peut donc coexister avec le nouveau.

La mutualisation des travaux de fouille avec les services de Romande-Energie et des Services industriels n'apportera pas d'économie financière (chacun payant son « mètre-cube » de fouille).

Financement

Le coût total de cette opération s'élève à 370'000.00 frs.

Les montants énoncés dans le préavis ont été basés sur des soumissions rentrées, ce dont nous félicitons la Municipalité.

Ce coût est prévu dans la planification des dépenses d'investissement 2020-2024 accompagnant le budget 2020 pour un montant total de 350'000.00 frs.

La commune dispose de suffisamment de liquidités pour financer cet investissement sans devoir recourir à un emprunt.

En conclusion, la CoFin approuve la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis afin de soulager le collecteur communal EC 23.

Conclusion

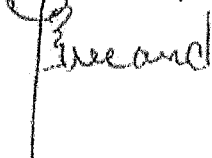
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de 370'000.00 frs pour la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2021
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger la Commission des finances de son mandat

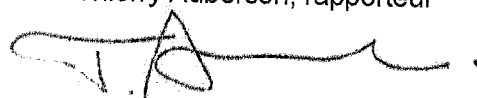
Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 février 2020

Commission des finances :

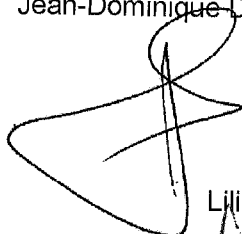
Jean-Paul Bruand, président



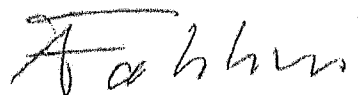
Thierry Auberson, rapporteur



Jean-Dominique Decotignie



Alessandro Fabbri



Liliane Annen

